

Projet de ligne à très haute tension Contentin-Maine

Réunion de proximité

Mot de bienvenue de M. BLIN Maire de Mortain

Bonsoir à tous,

Je vous remercie d'être venus ce soir assister si nombreux à cette réunion de proximité. Je suis très heureux de vous accueillir dans le cadre de ce débat public. Je souhaite que vous puissiez partir de cette réunion en disposant de l'information la plus exhaustive possible. Notre débat devra donc être calme, respectueux. De cette façon, chacun pourra partir satisfait de cette soirée.

Introduction du président GIBLIN CPDP THT

A mon tour, je vous remercie d'être venu assister à cette neuvième réunion du débat public. Après les précédentes réunions, plus thématiques, nous avons souhaité poursuivre par des réunions de proximité où pourront être exprimées toutes les questions de voisinage susceptibles de se poser. De fait, nous allons aborder ce soir l'ensemble des problèmes que pourra éventuellement poser ce projet d'installation de ligne à très haute tension.

Depuis son lancement en octobre dernier, ce débat s'est considérablement enrichi. Les questions ont été précisées et différentes réponses ont pu y être apportées. Nous vous proposons donc de dresser ce soir le bilan de ces réunions. Nous laisserons évidemment une large place aux questions de la salle, afin que chacun puisse s'exprimer.

Depuis octobre, la mobilisation a été forte autour de ce projet. 23 cahiers d'acteurs ont d'ailleurs été rédigés et 2 600 personnes ont assisté à ces réunions. Enfin, près de 10 000 personnes ont consulté notre site internet.

De façon générale, le débat public permet d'examiner l'opportunité d'un projet et ses modalités générales de réalisation. Pour l'heure, le projet n'est pas encore finalisé, et aucune décision n'a encore été prise. Les réunions du débat public doivent donc être avant tout un lieu d'échange et d'information, qui intervient en préalable à la mise en œuvre du projet. Nous avons été choisis par la Commission Nationale du Débat Public en toute indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage et de l'ensemble des acteurs de ce dossier. Notre rôle est d'établir un compte-rendu final, qui garantisse la bonne restitution du débat. Notre compte-rendu sera publié à la fin du mois de mars, après que le débat ait été clos le 23 février prochain. Il sera complété par le bilan que fera le Président de la CNDP fin avril.

le maître d'ouvrage disposera alors de 3 mois pour rendre sa décision.

A la lumière de notre expérience, le débat public a toujours permis au maître d'ouvrage de faire évoluer leurs projets . Je souhaite enfin que cette réunion se déroule dans les meilleures conditions possibles, dans le respect de la parole d'autrui et la tolérance. Je vous remercie.

Depuis que le débat a été entamé, RTE a pu modifier ou réévaluer son projet. A la lumière de notre expérience, le débat public a toujours permis de faire évoluer les réponses qui nécessitent d'être apportées aux éventuels problèmes susceptibles de se poser. Je souhaite donc que cette réunion se déroule dans les meilleures conditions possibles, dans le respect de la parole d'autrui et la tolérance. Je vous remercie.

Les enseignements des réunions thématiques

Ont participé à la réunion :

M. HERZ, RTE

M. DESQUILBET, RTE

M. BLIN, maire de Mortain

M. BONDUELLE, Agir pour l'Environnement

M. GALLET, FDSEA 50

M. DUFOUR, Confédération Paysanne,

M. CHAPON, Association Respecter le Bocage.

.I Le projet de ligne à très haute tension apporte-t-il un réel bénéfice à l'alimentation des 3 régions ?

M. GIBLIN

La question de l'alimentation électrique a été abordée lors de notre réunion tenue à Rennes. L'installation de la centrale de Flamanville rend nécessaire selon RTE l'implantation d'un nouveau réseau à haute tension. Par ailleurs, la Bretagne et les pays de Loire souffrent d'une situation de production d'énergie déficitaire, alors que leur consommation augmente plus vite que la moyenne nationale. De plus, le réseau de transport de l'électricité montre des faiblesses dans ces deux régions, mais EDF a indiqué que leur objectif propre était avec l'EPR de tester un nouveau type de réacteur. RTE, de son côté, reconnaît que cette nouvelle ligne THT améliorerait un peu le problème d'approvisionnement du Grand Ouest mais que cela ne serait pas suffisant pour le régler complètement. Dans le même temps, certains cahiers d'acteurs encouragent une politique très volontariste pour maîtriser la demande d'énergie et favoriser le développement des énergies renouvelables. D'autres plaident pour mener une réflexion plus axées sur l'angle de la proximité.

Débat

M. LAMY

Quel est l'intérêt des barrages hydroélectrique dans le Sud-manche ? RTE s'apprête à lancer un appel d'offre en Bretagne Nord. Qu'en est-il exactement ?

M. HERZ

Ces deux questions sont dissociées du débat de ce soir. J'ajoute que l'appel d'offre en Bretagne ne porte pas sur un projet d'installation de production, mais sur la disponibilité de capacités de production de pointe localisées dans le Nord de la Bretagne permettant d'assurer le maintien de la tension sur le réseau électrique.

De la salle

L'électricité ne cesse d'augmenter. Je souhaite avant tout pouvoir disposer d'une électricité à moindre coût. La Manche bénéficie d'un vrai potentiel. Pourquoi ne pas l'exploiter, au bénéfice du plus grand nombre, au lieu d'opposer à chaque projet un refus systématique ?

M. HERZ

RTE contribue à environ 5 % du coût de la facture finale pour les clients domestiques. De plus, depuis l'an 2000, nos coûts ont baissé de 20 %.

M. BONDUELLE

Le projet EPR n'a pas pour fonction d'acheminer le courant mais simplement de mieux le réguler. Pour ma part, je fais partie des opposants à ce projet, avec Greenpeace et WWF. En France, le transport de l'électricité est supposé être gratuit. Or force est de constater que ce principe est loin d'être respecté.

M. HERZ

Notre projet ne consiste pas uniquement à protéger les alternateurs de la centrale de Flamanville. Une nouvelle ligne est en effet indispensable pour limiter les risques de coupure d'électricité étendue. Le projet d'orientation nord-sud représente le meilleur choix pour assurer la solidité de réseau électrique dans le grand Ouest.

M. CHAPON

Je suis membre de l'association « Respecter le bocage » qui milite pour l'enfouissement de la ligne. Nous nous efforçons d'apporter des arguments en faveur de cet enfouissement.

De la salle

La ligne actuelle sera-t-elle encore utilisée ?

M. DESQUILBET

Oui. Les deux lignes resteront nécessaires.

De la salle

Le projet de ligne constitue donc simplement à transporter le courant et non pas à alimenter la région.

M. DESQUILBET

Aujourd'hui, la Manche dispose d'une ressource suffisante. Il s'agit donc d'acheminer en priorité l'électricité vers le Sud.

De la salle

Pour ma part, je suis convaincu que ce projet repose avant tout sur un choix économique et non pas sur un choix technique.

De la salle

Pourquoi la Manche doit-elle encore faire les frais d'une ligne supplémentaire au lieu de l'implanter directement en Bretagne ?

M. HERZ

Je ne peux malheureusement pas répondre à cette question car le choix de Flamanville dépend d'EDF.

De la salle

Les mouvements d'opposants sont-ils pris en considération par RTE au moment d'établir le trajet de la ligne ?

M. DESQUILBET

Nous établissons une étude d'impact qui tient compte de l'ensemble des paramètres environnementaux. J'ajoute qu'un tel projet requiert une déclaration d'utilité publique signée par le ministère. Dans ce cadre, nous faisons un travail commun, avec tous les gens de bonne volonté, pour établir le tracé de moindre impact.

M. BONDUELLE

L'idée du moindre impact n'a objectivement pas de sens. Il demeure que les associations ont toute leur utilité. Il ne faut jamais céder.

De la salle

Qui finance la ligne ?

M. HERZ

S'agissant d'un développement du réseau « amont » nécessairement à l'insertion d'un producteur, la règle est que RTE finance la ligne, via les redevances d'accès au réseau de transport payées par l'ensemble des consommateurs. Ce projet ne conduira pas à augmenter les redevances d'accès au réseau. Je rappelle d'ailleurs que nous avons déjà réduit nos coûts de 20 % depuis l'an 2000.

De la salle

Ce projet de ligne renvoie directement au projet EPR, qui dépend directement d'AREVA. Je redoute donc que l'on soit sacrifié pour les seuls intérêts d'AREVA.

De la salle

Je tiens à préciser que la problématique de la ligne à 400 000 volts ne renvoie pas directement au projet EPR.

II. Quels impacts des CEM sur la santé humaine ?

M. MABILAIS

L'impact des champs électromagnétiques sur la santé humaine a été traité lors de la réunion du 11 janvier de Châteaugiron. Les experts ont constaté une association entre les lignes à haute tension et les leucémies infantiles, sans avoir pu établir un lien de causalité. Néanmoins, ils invitent à la prudence. Aujourd'hui, il n'existe aucune certitude scientifique, mais un doute existe et les inquiétudes sont fortes. Dans ce contexte, n'est-il pas prudent d'appliquer le principe de précaution ?

Débat

De la salle

J'étais présent à cette réunion. Or la majorité des experts présents à la tribune ce soir n'ont pas été en mesure de faire la preuve de leur totale indépendance.

M. GIBLIN

L'étude DRAPER qui a été présentée à cette occasion a été menée de façon totalement indépendante.

M. CHAPON

Il est évident que le principe de précaution doit être appliqué. Or l'enfouissement de la ligne permet de limiter la diffusion du champ magnétique et d'annuler le champ électrique. Des solutions sont donc possibles.

M. GIBLIN

Je précise que l'article publié par le Professeur Draper est disponible en français sur notre site internet.

De la salle

Les normes françaises sont 500 fois moins exigeantes que celles suédoises. Que pouvez-vous nous dire là-dessus ? J'ajoute qu'une grande manifestation est prévue prochainement à Cherbourg en opposition au projet EPR.

M. HERZ

RTE n'édicte pas les normes. Il applique une réglementation issue de la recommandation européenne. Par ailleurs, je précise qu'il n'y a pas de réglementation dans ce domaine en Suède.

De la salle

Nous ne voulons pas être des cobayes. Le principe de précaution doit être respecté. Les malades de l'amiante sont là pour prouver toute l'utilité de ce principe.

M. HERZ

Il ne faut pas faire de parallèle avec l'amiante. La dangerosité de l'amiante est établie depuis 1906. Les lignes à haute tension existent depuis les années 20 et rien d'anormal n'a jamais été décelé alors que des centaines d'agents de RTE travaillent sur nos ouvrages et y vivent à proximité avec leurs familles. Il est vrai en tout état de cause que nous ne pouvons que regretter le retard pris par la France dans le domaine de la cartographie des cancers.

De la salle

RTE refuse d'assurer qu'aucune ligne à haute-tension ne sera pas installée au-dessus des maisons. Nous devons donc nous opposer impérativement à ce projet, quoi que puissent en dire les élus de la Manche. A la fin de ce débat public, je propose de récolter le nom des personnes prêtes à s'investir dans des comités d'action locale.

M. ANDRE, Député du Sud-Manche

Je n'autorise personne à dire que j'ai une opinion toute faite sur ce projet. Il est trop facile de me prêter des propos que je n'ai pas tenus. Je suis favorable à l'EPR, mais je considère que le trajet de la ligne pose un réel problème. Je souhaite d'ailleurs que la question de l'enfouissement soit étudiée au lieu d'être rejetée d'office. De plus, je connais l'impact qu'ont pu avoir ces lignes sur certains élevages. Je souhaite donc que ces drames ne se reproduisent pas. Enfin, je suis tout à fait interloqué par les mises en garde de certains scientifiques. J'ajoute que le principe de précaution est inscrit dans la Constitution. J'entends donc que RTE s'engage à le respecter. Quelles sont donc les propositions que RTE est prête à formuler pour respecter ce principe ?

M. GIBLIN

Une expertise consacrée à l'enfouissement de la ligne est en cours. Ses résultats seront disponibles avant la fin du débat.

M. BLIN

Tous les élus sont interpellés par les inconnues liées à l'impact éventuel des lignes THT sur la santé humaine.

M. HERZ

Depuis que la question de l'impact éventuel sur la santé a été soulevé à la fin des années 70, des centaines d'études biologiques et épidémiologiques ont été menées à l'initiative des industries électriques et de gouvernements, ainsi que des dizaines d'expertises collectives. Les études biologiques n'ont rien mis en évidence. De leur côté, les études épidémiologiques ont permis de réduire l'incertitude, sans établir le moindre lien de cause à effet. Enfin, le principe de précaution parle « *d'atteintes graves et irréversibles* » à la santé, ce qui ne renvoie pas directement à notre problématique. Nous appliquons néanmoins la démarche de précaution recommandée par le conseil supérieur d'hygiène publique de France, notamment en aidant la recherche et en visant l'information de la population.

M. CHAPON

Nous savons que le champ électrique est susceptible d'avoir des effets biologiques. Nous devons donc accorder la priorité aux études inscrites dans ce champ. J'affirme en outre que le principe de précaution doit s'appliquer au regard des résultats des dernières méta-analyses qui montrent que le risque statistique de leucémie chez l'enfant peut doubler en présence d'une ligne THT.

M. HERZ

Nous sommes convaincus que nous pouvons installer une ligne sans surplomber les habitations ou les bâtiments d'élevage. Ce problème ne se pose donc pas.

ATTENTION : CETTE REponse NE S'APPLIQUE PAS A CHAPON MAIS A UNE QUESTION POSEE SUR LES DEPLACEMENTS DE BATIMENTS.

De la salle

RTE doit être certain des garanties qu'elles apportent. Elle doit être en mesure d'affirmer que notre santé ne sera pas atteinte. De plus, elle doit s'engager à assurer un suivi médical de la population concernée.

M. HERZ

La seule incertitude qui continue de se poser concerne la leucémie de l'enfant, qui reste une maladie rare, avec des associations statistiques sans lien de cause à effet. Nous manquons malheureusement du recul nécessaire pour pouvoir mener ce type d'étude épidémiologiques en France. Nous souhaitons d'ailleurs que les autorités sanitaires mènent ce genre d'étude.

III. Les lignes THT ont-elles une incidence sanitaire sur les animaux d'élevage ? Quels sont les engagements de RTE vis-à-vis du monde agricole ?

M. MABILAIS

Les risques sanitaires éventuels sur les animaux d'élevage ont été traités à Saint Lô le 29 novembre dernier. Lors de cette réunion, RTE a annoncé qu'il réalisera des diagnostics électriques près des bâtiments d'élevage. De plus, la reprise des travaux du GPSE a été annoncée à l'occasion de cette réunion.

Débat**De la salle**

Je voudrais apporter mon témoignage, ainsi que celui de nombreux éleveurs situés sur l'ensemble du territoire français. Nous avons tous été victimes d'une catastrophe. Le progrès ne doit pas se faire au détriment de milliers de personnes. Tant que je pourrai parler, je le ferai. De nombreux

points restent encore en suspens. Je pense notamment à la conductivité des sols, qui mérite clairement d'être étroitement étudiée.

M. GIBLIN

Le GPSE me paraît être le lieu approprié pour étudier les problèmes locaux, au cas par cas, lorsqu'ils se présentent.

M. DESQUILBET

Les cas problématiques restent très rares. Nous connaissons en outre les solutions devant être apportées aux problèmes posés par les courants parasites.

M. DUFOUR

Ce projet de ligne pose de réelles difficultés. Il concerne un département très laitier, et dont les productions agricoles sont exportées dans le monde entier. D'un point de vue économique, le couloir de ligne n'a pas lieu d'exister, car il risque de supprimer plus d'emplois qu'il ne devrait en créer. J'ajoute que le GPSE devait permettre d'empêcher de construire des maisons sous des lignes. Or force est de constater que cela n'est pas le cas aujourd'hui. Enfin, pourquoi le projet de ferme expérimentale a-t-il été arrêté ?

M. HERZ

Nous souhaitons vivement la relance du GPSE. Nous ferons donc tout notre possible pour qu'il soit relancé. Quoiqu'il en soit nous avons continué à appliquer les méthodes du GPSE.

M. DESQUILBET

Les groupes d'exploitation, qui gèrent le réseau de transport, sont en contact permanent avec les agriculteurs. Ils prennent donc en compte ce que ceux-ci peuvent avoir à leur dire.

M. ANDRE

Une ferme expérimentale nous a été promise. Pourquoi ce projet n'a-t-il pas été concrétisé ? Que risquons-nous à le faire ?

M. CHAPON

Le public ne cesse de demander que RTE lui apporte plus de précisions qu'elle ne le fait aujourd'hui. Vous lui devez de répondre à cette attente.

CETTE REPONSE N'APPARAÎT LIÉE AUX QUESTIONS QUI PRÉCÉDENT.

M. DESQUILBET

Nous devons respecter des hauteurs minimales limites pour nos câbles. Celles-ci sont clairement définies par différents textes.

IL S'AGIT D'UNE REPONSE A UNE QUESTION DE M. DUFOUR QUI N'A PAS ETE RETRANSCRITE.

De la salle

J'ai moi-même pu filmer un opérateur de traite victime de problèmes de santé à cause des champs magnétiques, certificats médicaux à l'appuie. Comment se fait-il qu'une médecin travaillant pour EDF ait été mise sur une voie de garage, alors qu'elle s'apprêtait à rendre un rapport sur l'état de santé des retraités d'EDF ?

M. HERZ

Le cas que vous soulevez relève des ressources humaines internes à EDF. Nous avons donc posé la question à EDF et nous attendons sa réponse.

IV. Comment insérer les lignes THT dans l'environnement et comment réduire les impacts ? Distance à la ligne : quelle est la position de RTE ?

M. BONNEAUD

Ce thème a été traité lors de notre réunion tenue à Laval. Je vous propose d'en venir directement au débat.

Débat

M. GALLET

En l'état actuel, l'impact de la THT sur la santé humaine ou animale n'est pas connu avec exactitude. Nous demandons donc que la ligne soit assortie d'un aménagement foncier permettant de déplacer les bâtiments. Vos réponses conditionneront notre position définitive.

M. HERZ

Nous nous sommes engagés à ne pas surplomber les bâtiments d'élevage. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir de déplacer des bâtiments.

De la salle

Comment se fait-il que les conseillers généraux du canton ne soient pas présents parmi nous ce soir ? La ligne passera-t-elle à l'Est ou à l'Ouest de notre ville ?

M. HERZ

Je peux vous garantir qu'aucun trajet définitif n'a pour l'heure été établi. De nombreuses études sont encore nécessaires pour pouvoir répondre à votre question. Le trajet à 500 m près devrait être défini à la fin de l'année 2007.

M. ANDRE

RTE doit préciser à quelle distance des maisons la ligne sera située. Vous ne pouvez pas vous réfugier derrière la réglementation.

M. HERZ

Cette donnée ne sera connue qu'à la fin de l'année 2007.

De la salle

Je soupçonne pour ma part RTE de tenter d'acheter les élus locaux de façon à pouvoir mener à bien ses projets.

M. HERZ

Je réfute catégoriquement une telle affirmation. RTE verse aux communes une taxe votée par le Parlement. Quant au programme d'accompagnement de projet, ses financements ne sont pas décidés par RTE mais par les acteurs de la concertation.

M. GIBLIN

L'installation des lignes pose clairement un problème d'urbanisme. Ce problème me paraît néanmoins soluble à travers les plans d'urbanisme.

V. Quelles sont les alternatives techniques à la ligne ?

M. GIBLIN

Les alternatives techniques ont été traitées lors d'une réunion du mois de novembre, à la demande de la commission nationale du débat public. La solution de l'enfouissement a été traitée abondamment. Son coût est toutefois beaucoup plus élevé qu'une ligne aérienne. Son impact sur la santé et sur l'environnement a évidemment été abordé. De même, la solution d'une ligne sous-marine a évidemment été traitée. D'autres alternatives sont possibles, comme le recours aux lignes à courant continu. RTE a bien évidemment affiché sa préférence pour son propre projet. De son côté, la commission nationale a lancé une expertise technique consacrée à l'ensemble de ces alternatives. Celle-ci a été confiée à une entreprise italienne, après un appel d'offre. Ses résultats seront rendus publics le 14 février prochain à Fougère.

Débat

M. CHAPON

Plus de 100 kms de lignes à 400 volts sont enfouis en Europe. De plus, certaines entreprises sont spécialisées dans ce domaine. Celles-ci affirment que ce projet est techniquement possible et sa réalisation dépend avant tout d'une volonté politique. Nous devons donc nous efforcer d'agir en ce sens, d'autant que les dommages sur l'environnement sont bien moindres. De plus, l'enfouissement annule le champ électrique et diminue considérablement le champ magnétique. Enfin, les coûts sont très variables et sont loin d'être 9 fois plus chers que l'aérien, comme le soutient RTE. J'ajoute qu'il s'agit de coûts sans risques.

M. HERZ

RTE n'a pas la culture de l'aérien. Nous disposons du plus grand réseau THT enfoui en Europe, avec près de 900 km en 225 000 volts, tension d'alimentation de nos grandes villes, et notre taux d'enfouissement en haute tension augmente régulièrement.

M. DESQUILBET

Les meilleurs câbles souterrains en 400 000 volts sont aujourd'hui issus de la recherche financée par EDF puis RTE. Par ailleurs, il est très peu probable qu'il soit possible de créer la longueur nécessaire de câble avant 2012. J'affirme en outre que l'enfouissement pose de très nombreux problèmes techniques. Je maintiens que le coût du projet serait 9 fois supérieur au coût de l'aérien, et je précise que l'impact paysager ne serait pas nul.

M. DUFOUR

J'espère l'évaluation globale tiendra compte du coût qui pèsera le budget du consommateur final.

De la salle

Est-il vrai que RTE a signé une convention avec l'Etat imposant l'installation aérienne des lignes à 400 000 volts ?

M. HERZ

Tout à fait. Il s'agit du contrat de service public, qui précise que l'enfouissement en 400 000 volts est réservé aux situations exceptionnelles compte tenu de son coût.

M. CHAPON

Je m'étonne que vous ayez signé cette convention alors même que le débat public venait de commencer.

M. HERZ

Cet accord a été signé dans la plus totale transparence et sa date de signature est un simple hasard. Les dispositions en matière de 400 000 volts reprennent celles des accords antérieurs. J'ajoute que le délai de cet accord n'est que de 3 ans, de 2005 à 2007.

De la salle

Il existe une autre alternative à la construction de cette ligne : ne pas la produire en favorisant le développement des énergies renouvelable et en apprenant à mieux maîtriser les consommations.

De la salle

Rendez-vous à Ville dieu le 18 mars prochain pour manifester contre ce projet.

M. GIBLIN

Je vous remercie. Cette réunion fut exemplaire.

